

ENTREPRISE .....

Adresse : .....

Tél. : ..... / Mail : .....

Site internet : .....

**CETTE FICHE EST PROVISOIRE**

en attendant la publication de la nouvelle grille RGE pour identifier les non-conformités



# FICHE D'AUTOCONTRÔLE

## CHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL B - CHAUFFAGE ET ECS

Appareil destiné à être raccordé à un conduit pour l'évacuation des produits de combustion, l'air comburant étant prélevé directement dans le local où est installé l'appareil.

### INFORMATIONS CHANTIER

Client ..... Réf. devis .....

Adresse .....

Date début travaux ..... Date fin travaux .....

### INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 ..... Intervenant 3 .....

Intervenant 2 ..... Intervenant 4 .....

Fait à (lieu) : ..... Le (date) : .....

### L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



#### À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>






## A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

## ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

### Légende

-  Conforme
-  Non conforme/Non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

- |  | ✓ X ∅ | ✓ X ∅ |
|--|-------|-------|
| <b>Installation de la chaudière</b>  |       |       |
| <b>1.</b> Existence d'une note de calcul des déperditions ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   |       |       |
| <b>2.</b> Dimensionnement de la chaudière pour des besoins Chauffage/ECS supposés et des conditions d'utilisations données (nombre de personnes ou taille de logement) ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>            |       |       |
| <b>3.</b> La chaudière de type B est installée hors salle de bains ou salle de douches (sauf remplacement à l'identique) ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  |       |       |
| <b>4.</b> Les caractéristiques du conduit de raccordement (existant ou neuf) sont compatibles avec les fumées de l'appareil ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   |       |       |
| <b>5.</b> Conception du conduit de raccordement conforme ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  |       |       |
| <b>6. Si réutilisation du conduit de fumée existant (ou du tubage) :</b> le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>            |       |       |
| <b>7.</b> La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  |       |       |
| <b>8.</b> Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  |       |       |
| <b>9.</b> Présence et dimensionnement conforme de l'amenée d'air comburant ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  |       |       |
| <b>10.</b> En présence d'un appareil gaz de type A (cuisinière) : vérification de la conformité de la sortie d'air ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  |       |       |
| <b>11. Hors VMC gaz :</b> absence de dispositif d'extraction individuel (par exemple hotte motorisée ou sèche-linge avec évacuation vers l'extérieur, bouche d'extraction de VMC) ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |       |       |
| <b>12.</b> Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  |       |       |
| <b>13. Si mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage :</b> dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>                        |       |       |
| <b>14. Si mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS :</b> tracé et dimensionnement du réseau d'ECS conformes ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   |       |       |

### N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....

## ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

- |   | ✓ X ∅ | ✓ X ∅ |
|---|-------|-------|
| <b>Installation de la chaudière</b>   |       |       |
| <b>15. Si abandon d'un système de stockage (fioul) :</b> enlèvement ou neutralisation de la cuve ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   |       |       |
| <b>16.</b> Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |       |       |

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅  
**17. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire** : action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

**18. Absence de bras mort** (point de puisage non utilisé), le supprimer le cas échéant ?

**19. Si mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS** le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ?

## Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

✓ ✗ ∅  
**20. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz** en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?

**21. Tout organe et accessoire de tuyauterie** est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG, ...)?

**22. Les organes** (robinets, ...) sont adaptés à la pression de service ?

**23. Mise en place de protections** si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?

**N° COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 3 TRAVAUX

### Installation de la chaudière

✓ ✗ ∅  
**24. Accès aisé** aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

**25. Evacuation correcte** des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

**26. La distance de sécurité** entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ?

**27. Présence des organes nécessaires** (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manœuvrable) ?

**28. Présence d'un interrupteur différentiel** en amont des circuits avec la section adaptée ?

**29. Tension d'alimentation conforme** aux plaques signalétiques des appareils ?

✓ ✗ ∅  
**30. Partie sous tension inaccessible** et protection contre les contacts directs bien en place ?

**31. Présence d'une liaison équipotentielle** ?

**32. En présence de chaudière VMC Gaz** : présence du dispositif de sécurité collective (DSC) ?

**33. Présence d'un groupe de sécurité** et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ?

**34. Raccordement de la vidange** du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

**35. Existence de la loi d'eau** ?

**36. Poses correctes des sondes de régulation** ? (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au Nord)

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

### Mise en oeuvre de la fumisterie

37. Absence de jeu (>2mm) entre les éléments de l'installation ?

38. Les éléments des conduits de raccordement et de fumée sont raccordés partie mâle vers le bas ?

39. Absence d'étranglement ?

40. La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%) ?

41. La somme totale des angles des coudes présents sur le conduit de raccordement n'excède pas 180° ?

42. Longueur maximale du conduit de raccordement respectée ?

43. Le conduit de fumée détient une allure verticale et ne possède pas plus de 2 dévoiements ?

44. Si passage d'un conduit de fumée métallique ou plastique en volume habitable : il est coffré (et ventilé si les fumées sont supérieures à 160°C) afin d'éviter tout déboitement accidentel ?

45. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'excède pas :  
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées ;  
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées.

46. L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie, dalle, etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

### > Dans le cas d'une réhabilitation par tubage

47. La mise en oeuvre du tubage est conforme ?

48. Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire : 5 cm<sup>2</sup> en haut et 20 cm<sup>2</sup> en bas ?

49. En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes, etc.) : la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

### Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

50. Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ?

51. L'installation est protégée par un vase d'expansion ?

52. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zones de pression différentes non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ?

53. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (par exemple, pot à boues, filtre à tamis, ...)

54. Installation protégée par un vase ? (manomètre, vanne, purge)

55. Présence d'une vanne à 3 voies ?

### Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

56. Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température ?

57. Dans les locaux non chauffés, réseau d'ECS calorifugé ?

58. Présence de clapets de non retour antipollution non contrôlable (EB) au niveau des mitigeurs thermostatiques et limiteurs de température ?

59. Si ballon de stockage ECS : la mise en oeuvre est correctement réalisée ?

### Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

60. Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage, ...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?

61. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA], celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe

62. Conduite d'alimentation des appareils en : métal, bon état, non contrainte ?

63. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

64. Présence d'une protection contre les surintensités ?

65. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE

Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

66. Le circuit électrique est identifié ?

68. Si émetteurs radiateurs : présence d'un dispositif de réglage de débit ? (T de réglage,...)

Installation de nouveaux émetteurs

67. Pour les émetteurs radiateurs : présence de robinet thermostatique ?

69. Si planchers chauffants : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

10 empty rounded rectangular boxes for numbering.

10 horizontal dotted lines for comments.

ETAPE 4  MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Installation de la chaudière

70. Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ?

76. Réglages de l'appareil effectués ?

71. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?

77. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?

72. Mesure de la valeur de CO inférieure à 10 ppm ?

78. Si plancher chauffant : température de départ < 50°C et Température de surface plancher < 28°C ?

73. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ?

79. Si mise en oeuvre de la fumisterie : présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

74. Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ?

80. Si mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage : essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?

75. Mesure du tirage et analyse de combustion (température,...)

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

**81. Si mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage :** purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

**82. Si mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS :** essais d'étanchéité et de pression des réseaux d'ECS réalisés ?

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 5 RÉCEPTION

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

**83. Remise des documents suivants :**

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)
- la facture de la chaudière installée
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées)

**86. Le client doit être informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main) ?**

**87. Le client doit être informé du fonctionnement de l'installation ?**

**88. Le client doit être informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations) ?**

**84. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?**

**89. Le client doit être informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion) ?**

**85. Remise du rapport de mise en service ?**

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)